



## Problemes de voisinagerécurrents depuis plusieurs années

Par **SPACE41**, le 26/02/2012 à 11:16

Bonjour,

**J'ai depuis de nombreuses années des problèmes avec ma voisine du dessous qui lorsqu'elle a acheté l'appartement a entrepris des travaux, en l'occurrence, abattage de cloisons (mûrs porteurs ?), changement du revêtement de sol : carrelage posé sur du parquet sans couche isophonique. J'ai vainement demandé au Syndic de vérifier la conformité des travaux, un mûr en béton armé, jamais de réponse. Puis sont arrivés des enfants, qui ont gâchés, et qui courent du matin au soir dans cet appartement qui a une résonance accrue de part la modification de la configuration et du revêtement de sol. Depuis des années je le signale, sans résultats, j'ai essayé de communiquer avec elle, en vain. J'ai fait appel au conciliateur de justice, en vain.**

**Et hier, oh surprise, je descendais, et je suis tombé sur la maman de ma voisine (qui est propriétaire), et qui m'a accusé de faire "la danse des escarpins" le matin à 06H30 ???, qu'elle avait enregistré cette danse ?? que sa petite fille n'allait plus faire pipi aux toilettes car la méchante dame du dessus va "taper", et son petit-fils voit un pédo-psychiatre, car cela le perturbe. Hors, je suis dans l'incapacité physique le matin de faire cela, je suis handicapée, et j'ai déjà du mal à me mettre sur mes jambes, ce n'est pas pour "danser" le matin. Et elle a sous-entendu qu'elle engagerai une "procédure" ?? J'ai toujours respecté mes voisins, sans jamais faire de bruit superflu, justement parcequ'il y avait des enfants, je n'en dirai pas autant d'eux, il faut dire aussi que la maman crie constamment sur ses enfants, le problème se situe plus là, je pense, mais c'est pratique de dire que c'est la dame du dessus, les enfants, à force de leur dire, le croient. Je suis allée, direct déposer une main courante, je vois le Procureur de la République mi-mars, j'avais anticipé en envoyant un mail à la Mairie, je ne m'attendais pas à cela, mais je ne sais pas ce que ce Procureur va faire. Je suis très angoissée, les autres ont le droit de faire du bruit impunément, et je suis la "méchante", alors que le**

**Syndic n'a pas fait son boulot. Que dois-je faire ?**  
**MERCI DE M'AIDER, s'il vous plaît.**  
**SPACE**

Par **chris\_idv**, le **27/02/2012** à **14:07**

Bonjour,

Vous aurez toute latitude pour exposer votre point de vue au procureur de la république en temps utiles.

Cordialement,

Par **SPACE41**, le **27/02/2012** à **21:18**

Oui, mais, je dois lui expliquer ce qui se passe depuis des années en dessous, et ce que n'a pas fait le Syndic, j'ai le droit ? J'aurai des ennuis ?

Je dois chercher les documents et ma neurologue va me faire un certificat pour dire que je suis dans l'incapacité physique de faire "la danse des escarpins" à 06H30, ayant déjà grand peine à me mettre à la verticale, pppfff... je suis anxieuse, mais je n'ai toujours pas reçu la convocation, cela fait une semaine qu'il m'a appelé, j'attends encore, mais bon, j'aimerais bien la recevoir pour commencer à rassembler tout. Mais j'ai peur.

Merci pour votre réponse. C'est très gentil. SPACE.